

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25/10/2018**

**Étaient présents** : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Sylvie ROSSET, Chantal BARONI-CHAPPAZ, Béatrice COLLOUD, Fabienne CHEVALLIER-COPPEL, Christel LAVOREL, Christine PEILLEX, et Messieurs Gilles BELLEVRAS, Fabrice DECARROUX, David DE VITO, excusés.

Monsieur Hervé FAUVAIN a été nommé secrétaire.

**Le Conseil Municipal** :

- **Remercie** tous les bénévoles qui ont organisé la Persjussienne qui a connu une grande affluence.
- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 27/09/2018.
- **Ecoute** M. Mathieu CHASTEL, Directeur du service enfance et jeunesse de la commune, qui présente le bilan du service :  
Coût de fonctionnement prévisionnel 2018 = 219 460 €.  
Coût de fonctionnement réalisé au 30/09/2018 = 179 031,86 €, couvert par la participation des familles (103 163,89 €), de la Caisse d'Allocations Familiales (21 659,59 €) et de la commune de Pers-Jussy (54 208,38 €).
- **Décide**, dans le cadre du portage par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie de la maison « La Chatna », de réserver ce bâtiment pour les besoins du bureau d'aide social, en attendant la poursuite du dossier « requalification et aménagement futur du centre-bourg ».
- **Ecoute** M. Denis DUPANLOUP, adjoint en charge des bâtiments, qui fait un point de situation de l'avancement des chantiers en cours au centre bourg :
  - Ecole de musique : les travaux de maçonnerie ont débuté.
  - Bâtiment Halpades et médiathèque : appel d'offres en cours, démarrage du chantier début 2019.
- **Mandate** la commission bâtiments pour l'étude et la mise en place d'un bâtiment préfabriqué pour les services techniques.
- **Décide** de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 74.
- **Vote**, sur proposition de Mme Isabelle ROGUET, adjoint en charge du scolaire, les subventions suivantes :
  - Classe découverte pour le cycle 2 à Chamonix 5 740 €
  - Classe découverte pour le cycle 3 dans le Doubs 3 990 €
  - Ski de piste aux Carroz d'Arâches pour l'école des Roguet 800 €
- **Accepte** le devis de l'atelier **C TO COM** pour réalisation de la revue communale qui s'élève à 4 035 € HT.
- **Valide** la cession gratuite à la commune d'un terrain de 9 m<sup>2</sup> pour l'aménagement du chemin rural dit des Bois au hameau des Pittet.
- **Propose** Mme Martine FREYRE membre de la commission sociale de l'Epicerie Sociale et Solidaire de la Communauté de Communes Arve et Salève.
- Suite à la réunion du conseil municipal du 27 septembre, **vote** les prix des concessions du cimetière comme suit :

Type	Durée de 15 ans	Durée de 30 ans
Cavurne	25 €	50 €
Columbarium	500 €	1 000 €
Concession 2 m <sup>2</sup>	50 €	100 €
Concession 4 m <sup>2</sup>	100 €	200 €

- **Met en place** un groupe de travail chargé du projet d'agrandissement du cimetière qui sera composé de : Louis FAVRE, Patrice DOMPAMRTIN, Isabelle ROGUET, Denis DUPANLOUP et Franck VIGNE.
- **Vote** la subvention suivante :
  - Aide aux sinistrés du département de l'Aude 2 000 €
- **Accepte** de passer en non-valeur une taxe d'urbanisme, non payée, d'un montant de 1 458 €.
- **Est informé** par M. Michel CRITIN, des prochaines manifestations de la Croix Rouge comme suit :
  - 3 novembre 2018 : braderie au local de La Roche sur Foron ;
  - 10 novembre 2018 : collecte alimentaire dans les supermarchés.
- **Ecoute** Mme Béatrice VILLETTE qui fait part de ses inquiétudes suite aux accidents de chasse mortels qui se sont produits en Haute-Savoie.
- **Prend** connaissance du dossier CitoyENergie, présenté par Hervé FAUVAIN :

CitoyENergie est une S.A.S (société par action simplifiée) construite sur le modèle des coopératives citoyennes et qui bénéficie depuis cet été du label "centrale villageoise" pour le territoire Faucigny Genevois.

CitoyENergie fait appel à l'épargne citoyenne pour réaliser des installations photovoltaïques sur des toits publics ou privés. Pour ce faire, d'un côté CitoyENergie constitue un capital de départ en émettant des actions ouvertes à tous (1 action = 100 €). De l'autre, elle recherche des toitures capables d'accueillir des installations photovoltaïques moyennant une location au propriétaire. L'électricité solaire est ensuite vendue aux distributeurs d'énergie avec un prix fixé sur une durée de vingt ans. Le produit de la vente se répartit alors entre :

- 1) le remboursement du prêt bancaire,
- 2) la constitution d'un fonds de réserve pour les prochaines installations et,
- 3) le paiement des intérêts aux actionnaires de CitoyENergie.

Ce projet s'adresse aux habitants d'un territoire en leur proposant un moyen de dédier une partie de leur épargne, même symbolique, à des projets durables et non délocalisables. La gouvernance de CitoyENergie joue alors un rôle important avec une règle de base : 1 actionnaire = 1 voix. Les collectivités locales, les entreprises et les associations peuvent également devenir actionnaires, tout en restant minoritaires par rapport au collège des citoyens.

A ce jour, CitoyENergie a déjà réuni 62 souscripteurs pour un total de 63.500 €, avec un premier objectif à 100.000 €.

**Le 17 novembre prochain, ces souscripteurs et toutes personnes intéressées sont invités à la matinée de lancement qui se déroulera à la salle des fêtes d'Archamps à partir de 10 heures.**

Une fois constituée et formellement installée, la S.A.S pourra s'atteler à concrétiser les premiers projets photovoltaïques, organisés en "grappe de toits" l'une à Reignier et l'autre à Collonges sous Salève.

Pour plus d'informations : <https://www.citoyenergie.org/> et <http://www.centralesvillageoises.fr>

- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 29 novembre 2018 à 19h30.

*Toute la population de Pers-Jussy est invitée à participer à la Cérémonie de Commémoration du Centenaire de l'Armistice qui se déroulera le dimanche 11 novembre 2018 à 9h00 au Monument aux Morts en présence des élèves de Pers-Jussy ainsi qu'à l'exposition sur « la grande guerre » et « le rôle des femmes » à la salle communale durant tout le week-end.*